



**Neuville
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille - Communauté Urbaine
de Lille

VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal d'Installation

Séance du Lundi 25 mai 2020

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : mardi 19 mai 2020

Secrétaire de séance : Madame Apolline ARQUIER

L'An deux mil vingt, le vingt-cinq mai à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Lilliane DENYS, doyenne d'âge, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins trois jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (30) Madame Lilliane DENYS, Monsieur Gérard REMACLE, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Luc LECRU, Monsieur Marc DUFOUR, Monsieur Philippe SIX, Madame Marylène HEYE, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Sylvie DELPLANQUE, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Madame Maria Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Laurent DEGRYSE, Madame Marie TONNERRE-DESMET, Monsieur Jérôme LEMAY, Monsieur Eric DOCQUIER, Madame Sophie CANTON, Monsieur Jimmy COUPÉ, Madame Sophie BELE, Madame Aurélie LAPERE, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Madame Anne VÉRISIMO, Monsieur Antoine MEESCHAERT, Monsieur Julien DEWAELE, Madame Coralie PERIER, Madame Apolline ARQUIER, Monsieur Robin DELPLANQUE, Madame Sandra VANELSLANDE, Monsieur Clément VERRAEST.

Excusés ou Absents : (3) Monsieur Denis FONTAINE (pouvoir donné à Mme Marie-Stéphanie VERVAEKE), Monsieur Alain RIME (pouvoir donné à Mme Marie TONNERRE-DESMET), Madame Camille VYNCKIER-LOBROS (pouvoir donné à Mme Sandra VANELSLANDE).

1 - ELECTION DU MAIRE

Conformément aux dispositions des articles L2122-4 et L2122-7 du code général des collectivités territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue, parmi les membres du conseil municipal.

Si après deux tours du scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Sous la présidence du conseiller municipal le plus âgé, au moins deux assesseurs ont été désignés par le conseil municipal pour constituer le bureau à savoir :

- M. Éric DOCQUIER
- M. Clément VERRAEST

Après un appel à candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (bulletins déposés) : 33
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 33
- Majorité absolue : 17

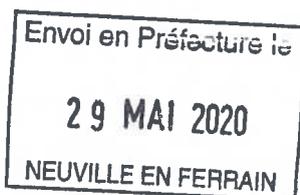
ONT OBTENU :

- Le candidat 1 : Mme Marie TONNERRE-DESMET..... : 33 voix

Mme Marie TONNERRE-DESMET ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée Maire et immédiatement installée dans ses fonctions.

ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations



Marie TONNERRE-DESMET

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "M. TONNERRE-DESMET".

Maire de Neuville-en-Ferrain
Conseillère Départementale du Nord
Conseillère de la Métropole Européenne
de Lille

